



Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Dhar El Mahraz

Filière : Etudes Françaises

Semestre : VI

Parcours : linguistique

Module : Syntaxe

Professeur : M. Benlakhdar Mohyedine

Séance du 02 avril 2020

Valence verbale : augmentation et réduction

C'est en somme une question du **nombre de places** autour du verbe. Les impersonnels n'ayant aucune place sont **a-valents** (aucune valence) ; alors que les **divalents** en ont deux, les **trivalents** trois, et même que certains cas des verbes peuvent en avoir quatre. On parle alors de **quadrivalence**.

A propos de valence verbale il y a lieu de rappeler que seuls les actants régissants en font partie ; à l'exclusion des circonstants. Toute le cas fois il faut distinguer le cas des circonstants temporels (effaçables) de celui de certains circonstants de lieu qui s'avèrent indispensables à la complétude de la phrase (tel le lieu d'habitation ou de résidence avec les verbes habiter et résider, le lieu de *provenance* ou de *destination* pour des verbes comme venir et aller...) D'une part. D'autre part il faut souligner que la valence est **virtuelle**. Son actualisation n'est pas toujours **manifeste**. Un verbe divalent peut se construire sans son second actant. Ainsi quand on dit : X frappe, ou X a encore frappé, cela ne veut pas dire pour autant que *frapper* est devenu monovalent. La place de l'actant objet demeure assurée.

Selon le contexte un même verbe peut être construit (instancié diathétiquement) de manière différente. Ainsi les verbes passifs et les verbes pronominaux

peuvent se construire de manière divalente (être frappé par quelqu'un) ou trivalente (être donné à qln, ou se donner à qln)...

Nous pouvons également passer de « se coiffer » à « coiffer), de « se promener » à « promener »... Nous voyons à travers les exemples ci-dessus que la valence d'un verbe peut être **augmentée** ou **réduite**.

L'augmentation de la valence (augmentation du nombre d'actants) se fait par ce qu'on appelle classiquement une **transitivation** ; quant à la diminution (réduction du nombre d'actants) se fait par **intransitivation** (passivation et pronominalisation notamment).